



## Fuite de fioul dans le Darot

Nombre d'entre vous ont certainement vu le déploiement de pompiers et gendarmes vendredi 19 mars au niveau de la rue du Darot et de la Salle de la Vallée.

La cause ? Une pollution au gasoil signalée en mairie le mercredi soir. Une première mesure a été prise avec la mise en place de bottes de paille pour filtrer l'eau.



Dans un deuxième temps, les pompiers de Liffré se sont déplacés mais ils ont dû faire appel à l'unité spécialisée de Rennes qui dispose de moyens plus adaptés (buvards et tourbe absorbante).

Malgré un long examen des canalisations par les pompiers, les gendarmes, les services techniques et des élus, aucune source n'a pu être identifiée.

Des témoignages font état d'une

odeur qui serait apparue début février sans que cette information ne soit malheureusement transmise en mairie.

### Vérifiez vos cuves de fioul pour les fuites

Si vous êtes dans ce périmètre, vérifiez vos cuves à fioul surtout si elles sont enterrées. Et puis n'hésitez pas à prévenir la mairie lorsque des choses comme celles-là arrivent. Le temps gagné permettra toujours de limiter l'impact sur l'environnement.



## Contrôles SPANC quelques réponses

Des interrogations remontent à la mairie au sujet de la périodicité des contrôles de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif ainsi que sur les dégrèvements possibles.

En effet, un certain nombre de RV sont proposés en ce moment pour le contrôle des installations.

Voici des éléments de réponses que nous pouvons donner.

### La périodicité

Depuis le 1er janvier 2020, c'est la Communauté de Communes qui est compétente en matière d'assainissement.

Par délibération du 16/12/2019, Liffré Cormier Communauté a approuvé le règlement de service du SPANC applicable au 01/01/2020.

La périodicité des contrôles y est décrite ainsi :

- 1 an suite à une vente ;
- 1 an pour les installations classées à risques sanitaires ou environnementaux ou pour la santé des personnes : en 2019, 35 installations étaient classées dans cet état
- 4 ans pour les installations non conformes ;
- 6 ans pour les autres installations ;
- 8 ans suite à une réhabilitation ou une construction neuve.

### Les déductions

Une déduction de 50 ou 75 % sur la facture liée au contrôle peut être attribuée en fonction du nombre de personnes constituant le foyer, le revenu fiscal de référence.

Pour en bénéficier, il vous suffit d'adresser un courrier et un justificatif à LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE.

## Chasse aux œufs... organisée par la municipalité ce lundi 5 avril :

...des bénévoles à l'œuvre pour préparer un moment inoubliable aux enfants...



Depuis quelques mois, un groupe de bénévoles en lien avec quelques élus préparent une chasse aux œufs pour les enfants d'Ercé.

Les mesures sanitaires empêchant les rassemblements, il a fallu penser autrement et imaginer une manifestation compatible avec les mesures sanitaires. C'est ainsi qu'est née l'histoire de Bernadette la Poulette et de Jeannot lapin, deux supers agents secrets en charge de fabriquer les bons œufs en chocolat pour les petits ercéens.

Ces agents ont caché dans la commune des nids avec des indices que les enfants doivent débusquer pour obtenir leur trésor chocolaté.

Confection de nids, atelier peinture sur des œufs, marche dans le bourg pour trouver les parcours les plus adaptés et les meilleures caches...voici une partie du travail réalisé par les bénévoles pour que les enfants s'amusent le temps d'une balade familiale.



La chasse aux œufs revisitée spécialement pour cette année va donc avoir lieu ce lundi de Pâques.

Les inscriptions ont connu un vif succès. 74 Familles se sont inscrites et prendront le départ toutes séparément entre 9H30 et 17H30\*. Les inscriptions sont désormais closes. Bonne chasse à tous les participants !

*\*Sous réserve d'un durcissement des mesures sanitaires ou d'un refus de la préfecture.*



# La relance du PLU d'Ercé-près-Liffré

## Le PLU, c'est quoi ?

### ••• Juridiquement

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour objectif de traduire le projet d'aménagement et de développement durable de la commune sur une période de 10 ans.

La loi « Grenelle II » et la loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé) ont renforcé les notions de protection de l'activité agricole et de l'environnement, et limitent l'urbanisation hors agglomération.

Conformément à l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme, le PLU doit déterminer les conditions permettant l'équilibre entre le développement et la protection, en respectant les objectifs du développement durable ; la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat ; mais aussi la prise en compte de l'environnement.

Le PLU doit ainsi anticiper, encadrer et accompagner l'évolution de la ville dans ses différentes composantes : évolution démographique, habitat, développement économique, mobilité, équipements, cadre de vie, etc...

Le PLU doit également être « compatible » avec plusieurs documents supra-communaux (SCoT du Pays de Rennes, SDAGE Loire-Bretagne, SAGE Vilaine...).

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire de le réviser.

### ••• et concrètement

Les missions d'un Plan Local d'Urbanisme sont de :

- Planifier le projet politique de développement de la commune sur environ 10 ans.
- Réglementer les formes urbaines et la densité des constructions sur l'ensemble du territoire communal.
- Permettre la délivrance des autorisations (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable, etc...) sur la base des règles définies.
- Le PLU s'impose à tous : particuliers, entreprises, administrations...

## Le PLU est composé des éléments suivants :

1. Le rapport de présentation
2. Le rapport de présentation fait référence à un diagnostic socio-économique (sur les domaines de l'habitat, du foncier, de la démographie, de l'économie, des déplacements...) et porte sur l'analyse de l'état actuel de l'environnement.
3. Il doit faire apparaître les atouts et les faiblesses du territoire communal et déterminer les principaux enjeux d'évolution du territoire qui serviront de base à l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

## Le PADD

(Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Le PADD est la « clef de voûte » du PLU. Il définit les orientations de l'urbanisme à long terme, en matière de paysage ainsi que les projets d'aménagement retenus par la commune. Il fixe des objectifs limitant la consommation du foncier.

Il servira de socle à la définition, dans une phase ultérieure, du zonage et du règlement d'urbanisme.

### Les orientations d'aménagement et de programmation

Les orientations d'aménagement et de programmation permettent de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement ou une restructuration particulière.

### Le règlement

Le règlement permet de traduire concrètement les orientations du projet. Il précise les règles encadrant l'occupation des sols, la forme des bâtiments, les normes de stationnement, les implantations, les hauteurs autorisées, etc... mais aussi les moyens de préserver et de valoriser les éléments de patrimoine architectural, urbain et paysager.

### Les annexes

Le PLU est également composé d'annexes, telles que le plan des servitudes d'utilité publique, les annexes sanitaires, la liste du patrimoine archéologique, etc...

## Les grandes étapes de la révision du PLU

Une fois la révision du plan local d'urbanisme prescrite par délibération du conseil municipal, les études se déroulent en deux phases principales :

- une phase d'élaboration et de concertation comprenant :
  - l'élaboration du diagnostic et la détermination des enjeux.
  - l'élaboration du PADD.
  - la rédaction du règlement, la finalisation du dossier définitif.
- une phase de consultation auprès des institutions et de la population (avec enquête publique) avant son approbation par le conseil municipal.

## La procédure est rythmée par quatre passages en conseil municipal :

1. pour prescrire la révision du PLU 10 mars 2015.
2. pour débattre sur le PADD (été 2021)
3. pour arrêter le projet de PLU et tirer le bilan de la concertation (printemps 2022).
4. pour approuver le PLU (fin 2022-début 2023).

## La concertation

Tout au long de la procédure de révision du PLU, les Ercéens seront invités à s'exprimer par le biais :

- d'un courriel dédié permettant à quiconque de s'exprimer par mail
- d'une boîte à idées mise en place à l'accueil de la mairie,
- d'une permanence en mairie tenue par l'Atelier d'Ys.





## L'équilibre alimentaire et le plaisir de manger...

ateliers et conférence sur l'alimentation

**Ercé-près-Liffré - lundi 10 mai  
un programme entièrement gratuit**



Venez découvrir les conseils et les astuces d'une alimentation saine et adaptée à vos besoins. Animée par une professionnelle en diététique, c'est aussi l'occasion de faire le point sur des questions d'actualité comme le coup de fatigue, les nouvelles étiquettes, les modes alimentaires, etc.

Une conférence gratuite, ouverte à tous les retraités et de personnes de 60 ans et plus aura lieu le Lundi 10 Mai de 14h à 16h au Relais des Cultures, place de la Mairie à Ercé-près-Liffré.

À l'issue de cette dernière, vous pourrez vous inscrire à un atelier gratuit de 6 séances thématiques qui auront lieu chaque semaine.

Ce programme est financé grâce au soutien de la Conférence des financeurs d'Ille et Vilaine de "Pour Bien Vieillir Bretagne".

Les conférences auront lieu au Relais des Cultures si les conditions sanitaires le permettent. Dans le cas contraire, elles auront lieu en distanciel ...

**Le nombre de places est limité et l'inscription est obligatoire auprès de la mairie au 02 99 68 30 64**

## Au Relais des Cultures

**Conférence Lundi 10 Mai  
de 14h à 16h**

- **L'alimentation, le mouvement, la vie :** 17 mai (14h à 16h)
- **L'alimentation et le rythme de vie :** 31 mai (14h à 16h)
- **La lecture des étiquettes :** 07 juin (14h à 16h)
- **Consommer malin, dépenser moins :** 14 juin (14h à 16h)
- **Alimentation et capital osseux :** 21 juin (14h à 16h)
- **Alimentation et risque de diabète :** 28 juin (14h à 16h)

**Suivi : Lundi 13 Septembre**

infos sur : [www.ercespresliffré.fr](http://www.ercespresliffré.fr)

## ASE - MULTISPORT • La section MULTISPORT de l'ASE recherche des remplaçant(e)s pour la saison 2021-2022.

Après 5 ans de bénévolat, la Présidente, Maud MACQUAIRE et son bureau actuel quitteront leurs fonctions à la fin de la saison, en juin prochain.

Il y a donc à pourvoir le poste de Président, Secrétaire et Trésorier : ces 3 fonctions sont indispensables à la survie de la section.

La section multisport de l'ASE à Ercé-près-Liffré compte, chaque année, une soixantaine d'adhérents : enfants de 4 à 8 ans mais également des adultes qui se retrouvent chaque semaine. Elle propose des entraînements de qualité grâce à l'intervention d'un éducateur sportif de l'office des sports de Liffré Cormier Communauté, avec une coti-

sation annuelle raisonnable ; sans un bureau complet, la section ne pourrait plus exister.

Maud, Aurélie et Isabelle se tiennent, bien sûr, à votre disposition pour la transmission des infos et de tous les documents afférents à la tenue des différents postes. Un accompagnement peut-être envisagé sur toute la première année de transition.

Pour rappel, la section MULTISPORT fait partie de l'ASE (Association Sportive d'Ercé Près Liffré) qui sera là pour vous épauler si besoin, elle est composée d'autres sections sportives telles que le foot, le roller, le badminton et le tennis de table et le volley.

**Contactez Maud MACQUAIRE au 06.03.85.77.92 pour plus d'informations.**

## ASE Volley • URGENT ! Recherche : membres pour un nouveau bureau

Après plus de 10 ans passés à l'ASE Volley, en tant que joueur dès 2010, secrétaire en 2014, président en 2016, il est temps pour moi de consacrer mon temps libre à d'autres projets !

Ronan Amoros (secrétaire), François Bossennec (trésorier) et Alexandre Auffret (entraîneur / coach) m'ont également fait part de leur souhait de ne pas poursuivre leurs fonctions au sein de la section Volley-Ball à Ercé. Il sera donc nécessaire de renouveler les trois fonctions principales du bureau de l'ASE Volley au mois de juin 2021 pour assurer la continuité de cette activité sur Ercé dans la durée.

Dans le cas contraire, il est possible que l'USL Volley propose des entraînements à Ercé pour les jeunes ercéens l'année prochaine mais nous ne pouvons le garantir. À court terme, l'impact se résumerait alors à une baisse possible du nombre ou de la durée des entraînements proposés

à l'espace Nelson Mandela, ainsi qu'à la baisse des objectifs sportifs. À plus long terme, il est probable que cette activité se recentre à 100% sur Liffré au détriment de notre commune. En effet, la ville de Liffré projette de réaliser une nouvelle salle multisports, ce qui permettrait à l'USL Volley de disposer de plus de créneaux de salles sur Liffré dans quelques années.

J'en profite pour remercier tous nos bénévoles présents ainsi que nos prédécesseurs sans qui rien de tout cela n'aurait été possible. J'espère que certains d'entre vous se mobiliseront autour d'un nouveau bureau. L'équipe sortante serait heureuse de transmettre toutes les informations utiles et d'assister une nouvelle équipe en début de saison prochaine.

Marc Rivière, ASE Volley, Tel: 06 68 21 95 89

(Retrouvez le palmarès de l'ASE Volley dans l'article - à lire en entier - sur le site de la commune, rubrique "Associations")

## Au fil d'Ercé • projet monographie

L'association Au Fil d'Ercé se propose de réaliser en 2021 une monographie sur l'histoire de notre commune. Si vous possédez des documents, archives, photos, films ou autres ressources documentaires en lien avec l'histoire d'Ercé-près-Liffré, et que vous souhaitez les faire partager, n'hésitez pas à prendre contact avec l'association :

Site web : <https://wiki-aufil.fr> • [info@wiki-aufil.fr](mailto:info@wiki-aufil.fr)  
tél : 06 51 27 53 49

L'assemblée générale de l'association Au Fil d'Ercé s'est tenue en visioconférence le 18 février 2021. Un nouveau bureau a été désigné par le Conseil d'Administration :

- Bernard Pivette - président;
- Frédérique Guilard - secrétaire ;
- Catherine Radigue - secrétaire adjointe ;
- Robert Chasle - trésorier ;
- Nadège Touraine - trésorière adjointe



## La collecte du tri sélectif tous les 15 jours à partir du 1er mai 2021

Nouveau calendrier de collecte effectif au 1er mai 2021 - **Ercé-près-Liffré - les mardis des semaines paires**

(des lieux-dits de certaines communes peuvent être collectés à d'autres jours que celui indiqué)

**Ordures ménagères toujours le vendredi**

### Pourquoi ce changement ?

Le SMICTOM des Forêts et le SMICTOM d'Ille-et-Rance ont fusionné le 1er janvier 2020. Les fonctionnements étant différents sur ces 2 territoires, il était nécessaire de faire converger les services.

Parmi ces différences, la collecte du tri sélectif. Sur l'ancien territoire du SMICTOM d'Ille-et-Rance, la collecte du tri sélectif se fait tous les 15 jours. Cette fréquence de collecte s'étendra à tout le territoire à partir du 1er mai 2021 !



En plus de permettre une harmonisation des services, ce sont 45 000 km parcourus en moins par an. Un bon point sur le plan environnemental.



**Au revoir les sacs, bonjour les bacs !!!**

**Quand vais-je recevoir mon bac à couvercle jaune ?**

À partir du 21 avril 2021 (jusqu'à mi-juillet)

Le SMICTOM va doter les 39 000 foyers du territoire de bacs à couvercle jaune. Leur livraison débutera le 21 avril 2021 par les communes de l'ex-SMICTOM des Forêts.

À l'intérieur, vous trouverez un sac cabas qui vous facilitera le geste de tri. Vous n'aurez pas besoin d'être chez vous au moment de la livraison du bac, il sera déposé devant votre logement.

**Dès réception de votre bac, vous pouvez l'utiliser !**

Trouvez les réponses à vos questions sur le site : [www.valcobreizh.fr/faq/](http://www.valcobreizh.fr/faq/)

### LE TRI SÉLECTIF

Sac jaune ou bac jaune - Emballages en plastique : flacons, bidons, bouteilles, pots, boîtes, sacs, sachets et films, briques et cartonnettes, boîtes, canettes, conserves et aérosols

### ORDURES MÉNAGÈRES

Bac bleu & bac gris - Très petits emballages (papiers de bonbons...), stylos, coquillages, couches, cotons, cotons-tiges, rasoirs jetables ...

**Nanu Martinez**  
créations

Auto-entrepreneuse à Ercé-près-Liffré  
Créatrice d'accessoires de déco et de mode.  
Broderie et Punch Needle

Cadeaux de naissance, anniversaire. Pour bébé et enfant.  
Home déco. Pochettes, sacs, et plus...

Créations fait main et avec ♥

Site internet: <https://nanumartinezcreations.com>  
@nanumartinezcreations

### INFOS COVID-19

[www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-COVID-19](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-COVID-19)

VACCINATIONS 35 • <https://qrco.de/bc28im>



## La Mairie

14h00-17h30 de lundi au vendredi

09h00-12h00 le samedi

tél - 02 99 68 30 64

fax - 02 99 68 38 15

N° d'urgence • 06 08 34 80 00

[mairie@ercepresliffré.fr](mailto:mairie@ercepresliffré.fr)  
[www.ercepresliffré.fr](http://www.ercepresliffré.fr)

Place de la Mairie,  
35340 Ercé-près-Liffré

### Permanences du Maire et des Adjointes

**Bertrand Chevestrier**, Maire : vendredi après-midi/samedi matin sur RDV

**Nathalie Beaudoin**, 1<sup>ère</sup> Adjointe - *Urbanisme, Vie économique et Agriculture* :  
samedi matin sur RDV

**Monique Guilard**, 3<sup>ème</sup> Adjointe - *Affaires sociales, Vie associative, Culture* :  
mercredi après-midi/vendredi fin de journée sur RDV

**Marie Di Mambro**, 5<sup>ème</sup> Adjointe - *Enfance jeunesse* :  
mercredi matin et mercredi après midi sur RDV

## Bureau de Poste

14h30-17h de lundi au vendredi

09h00-11h30 le samedi

accéder au site  
municipal  
via QR scan



Veuillez nous envoyer vos articles pour publication dans le Ercé-Infos de mai 2021 avant le 20 avril  
formats souhaités : pdf rtf docx doc jpg tif • via email - [erce-infos@ercepresliffré.fr](mailto:erce-infos@ercepresliffré.fr) - ou sur papier directement à la mairie